

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/206 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT MODIFICATION DE LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE GENERALE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE : * MESURES COMPLEMENTAIRES DE RENTREE SCOLAIRE 2012- 2013 * MESURES DE RENTREE SCOLAIRE 2013-2014

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le neuf novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, RISTERUCCI Josette, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. TATTI François
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme RUGGERI Nathalie
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. SANTINI Ange à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane

M. SUZZONI Etienne à Mme GRIMALDI Stéphanie
 Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme NIELLINI Annonciade

ETAIENT ABSENTS : Mme et M.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ARRETE la modification de la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré résultant des mesures suivantes :

I. Mesures complémentaires de rentrée scolaire 2012-2013

- **Classes de seconde professionnelle des bacs professionnels en trois ans « gestion-administration »**
 - Lycée professionnel Finosello - Ajaccio (48 places)
 - Lycée professionnel Jean Nicoli - Bastia (72 places)
 - Lycée polyvalent Jean-Paul de Rocca Serra - Porto-Vecchio (30 places)
- **Classes de troisième préparatoire aux formations professionnelles**
 - Collège Arthur Giovoni - Ajaccio
 - Collège Léon Boujot - Porto-Vecchio
 - Collège Saint-Joseph et Montesoro - Bastia
 - Collège Pascal Paoli - Ile-Rousse
 - Collège de Lucciana

- **Classe bourrelet de première professionnelle du bac professionnel « Accompagnement, soins et services aux personnes »**
 - Lycée professionnel Finosello - Ajaccio
- **Section sportive scolaire « gymnastique »**
 - Collège Arthur Giovoni - Ajaccio

II. Mesures de modification de la structure pédagogique générale pour la rentrée scolaire 2013-2014

Les suites de scolarité

En collège :

- **Collège de Biguglia** : classe de cinquième bilingue langue corse
- **Collège de Luri** : classe de quatrième bilingue langue corse
- **Collège Pascal Paoli - Calvi** : classe de cinquième bilingue langue corse complétée par la possibilité d'un « parcours langues romanes »
- **Collège de Montesoro - Bastia** : classe de quatrième bilingue langue corse
- **Collège des Padule - Ajaccio** : classe de troisième bilingue langue corse
- **Collège Clémenceau - Sartène** : section méditerranéenne bilingue en troisième.

En lycée, lycée polyvalent et lycée professionnel :

- **Lycée Giocante de Casabianca - Bastia** :
 - Option facultative musique en classe de terminale
 - Section européenne Italien-corse en classe de première
- **Lycée Jean-Paul de Rocca Serra - Porto-Vecchio** :
 - Section européenne anglais en classe de première
 - Classe de première professionnelle du bac professionnel en trois ans « gestion-administration »
 - Classe de terminale professionnelle du bac professionnel en trois ans « accompagnement, soins et services aux personnes », option « services en structures »

- **Lycée professionnel du Finosello - Ajaccio :**
 - Classe de première professionnelle du bac professionnel en trois ans « gestion-administration »
 - Classes de terminales professionnelles des bacs professionnels en trois ans :
 - Cuisine
 - Commercialisation et services en restauration
 - Accompagnement, soins et services aux personnes, option « services en structures »
 - Services de proximité et vie locale

- **Lycée professionnel Fred Scamaroni - Bastia :**
 - Classes de terminales professionnelles des bacs professionnels en trois ans :
 - Cuisine
 - Commercialisation et services en restauration
 - Accompagnement, soins et services aux personnes, deux options : « services en structures » et « à domicile »

- **Lycée professionnel Jean Nicoli - Bastia :**
 - Classe de première professionnelle du bac professionnel en trois ans « gestion-administration »

- **Lycée de Balagne (SEP) - Ile-Rousse :**
 - Classes de terminales professionnelles des bacs professionnels en trois ans :
 - Cuisine
 - Commercialisation et services en restauration

- **Lycée Clémenceau (SEP) - Sartène :**
 - Classe de première année de CAP « employé de commerce multi spécialités »
 - Classe de deuxième année du CAP « employé de vente spécialisée », option A « produits alimentaires » (cf. ouverture alternative des deux CAP)

- **Lycée de la Plaine Orientale (SEP) - Prunelli di Fiumorbu :**
 - Classe de première année du CAP « employé de vente spécialisée », option B : produits d'équipements courants

- Classe de deuxième année du CAP « employé de vente spécialisée », option A : produits alimentaires (cf. ouverture alternative des deux options du CAP)
- **Lycée agricole de Borgo-Marana :**
 - Niveau terminale de la section « service aux personnes et aux territoires (SAPAT) à l'intérieur de la classe de terminale du bac professionnel en trois ans, double option : SAPAT et CGEA (conduite et gestion de l'exploitation agricole)
- **Lycée agricole « U Rizzanese » - Sartène :**
 - Classe de terminale professionnelle du bac professionnel en trois ans « gestion des entreprises équestres »

Les opérations nouvelles :

- **Collège de Saint-Florent :**
 - Classe de sixième bilingue langue corse
- **Collège de la Casinca :**
 - Classe de sixième bilangue anglais-italien (langues vivantes I) associant une sixième bilingue langue corse
- **Collège Clémenceau - Sartène :**
 - Section sportive scolaire handball en cinquième, quatrième et troisième
- **Collège de Luri :**
 - Section sportive scolaire Judo, en cinquième, quatrième et troisième
- **Collège des Padule - Ajaccio :**
 - Classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles.

ARTICLE 2 :

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour conclure avec le Préfet de Corse les conventions afférentes aux moyens d'enseignement.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 9 novembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Modification de la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré :

- **mesures complémentaires de rentrée scolaire 2012-2013**
- **mesures de rentrée scolaire 2013-2014.**

La Collectivité Territoriale de Corse définit et arrête chaque année la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré.

La modification de la carte des formations initiales sous statut scolaire s'inscrit dans le droit fil des préconisations du schéma prévisionnel des formations (cf. PRDF 2007-2013). Celles-ci visent une élévation du niveau de formation et de qualification des élèves et la réduction du nombre des sorties sans diplôme du système scolaire, en intégrant les perspectives d'insertion professionnelle. En outre, est mise en exergue la volonté d'une généralisation de l'enseignement de la langue et de la culture corse et notamment le développement du bilinguisme.

Deux importantes réformes, engagées respectivement à compter des rentrées scolaires 2009 et 2010, ont profondément modifié les cursus dans les lycées professionnels et les lycées venant conforter les orientations arrêtées dans le schéma précité, en vue d'améliorer la réussite scolaire.

S'agissant notamment de l'enseignement professionnel, la mise en place de la Rénovation de la voie professionnelle a permis de remédier plus rapidement au déséquilibre quantitatif qui existait en Corse entre l'offre de formation de niveau V (CAP, BEP) et IV (bacs professionnels). Il faut rappeler que jusqu'en 2008, le niveau IV était très faiblement représenté dans la carte des formations et qu'au niveau V, de nombreux BEP étaient offerts, sans poursuites d'études jusqu'au bac, dans plusieurs spécialités.

Au cours des quatre dernières années, les sections de BEP ont été progressivement fermées et les nouveaux bacs professionnels en trois ans, créés au titre de la réforme, ont été généralisés dans l'ensemble des champs.

Ces dispositions devraient contribuer à l'attractivité et à la valorisation de la voie professionnelle dès lors que les cursus d'accès au baccalauréat sont désormais d'une durée identique à ceux des voies générale et technologique.

Il est à noter que le taux de réussite au bac professionnel a progressé de 4,4 points à la session de juin 2011, dépassant la moyenne nationale (85,1 % contre 84,1 %).

L'action en faveur de l'élévation du niveau de qualification doit être poursuivie, en encourageant également les poursuites dans l'enseignement supérieur.

Des préoccupations subsistent néanmoins pour améliorer la réussite scolaire de tous les élèves, face à l'hétérogénéité des publics accueillis.

En effet, le taux des sorties sans qualification du système scolaire et les « décrochages » en cours de cursus demeurent importants. Une attention particulière doit être portée aux élèves les plus fragiles et à ceux qui sont désireux d'une insertion professionnelle rapide.

A ce jour, après la fermeture de l'ensemble des BEP, on relève que l'offre de formation sous statut scolaire se trouve faiblement représentée au niveau V (CAP) dans certaines microrégions de l'île et même inexistante en Balagne et à Porto-Vecchio.

Le constat du défaut de mobilité des jeunes revêt une certaine acuité en Corse et vient renforcer le souci d'apporter une réponse de proximité aux sortants de troisième afin de leur garantir une première qualification et, à terme, la possibilité d'une insertion dans le monde du travail.

Nous sommes toutefois confrontés au contexte de rationalisation des moyens ; c'est pourquoi la réflexion menée pour assurer la diversification de l'offre sur le territoire doit également intégrer d'une part, les contraintes liées à la masse critique (les prévisions d'effectifs réalisées à moyen terme confirment une stabilisation de la population scolaire globale du second degré à près de 20 000 élèves) et d'autre part, la recherche d'une complémentarité de l'offre entre les deux dispositifs de formation initiale : la voie scolaire et l'apprentissage. Rappelons que le contrat d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage 2011-2015 fixe l'objectif de 500 jeunes supplémentaires en formation.

Ces différents aspects feront l'objet d'une étude fine lors des travaux qui vont être menés avec les services de l'Etat au titre du **contrat de plan de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2012-2015**, signé en décembre 2011.

Les pistes d'une action partenariale y ont été définies en vue de mettre en dynamique le développement économique et la formation tout au long de la vie en prenant en compte les besoins des territoires et des secteurs.

Ainsi, l'accent a été mis sur les besoins du tissu économique, la sécurisation des parcours, le développement de l'alternance, l'optimisation de l'information et de l'orientation sur l'ensemble du territoire ; enfin, l'intégration progressive de la langue et de la culture corses dans tous les dispositifs de formation et d'apprentissage de l'île.

Des conventions annuelles ponctueront la mise en œuvre de cette démarche contractuelle qui porte l'ambition d'une amélioration de l'articulation des compétences et l'optimisation de l'appareil de formation.

En l'attente de ces travaux, l'effort d'adaptation et de diversification de la carte des formations est poursuivi en vue de la rentrée scolaire prochaine.

Les mesures de modification de la structure pédagogique générale ont été définies après concertation avec les services académiques, sur la base des projets transmis par les établissements dont la recevabilité a été constatée.

A l'instar de la rentrée 2011-2012, il convient en outre de procéder à la régularisation de diverses mesures dont la mise en place a du être effectuée dès la rentrée scolaire 2012-2013.

En conséquence, je vous propose d'approuver l'évolution de la structure pédagogique générale présentée ci-dessous, comportant :

- d'une part, des mesures complémentaires de rentrée 2012-2013 qui viennent régulariser des ouvertures de sections réalisées en application de dispositions ministérielles récentes ou procédant à des adaptations de cursus (I),
- d'autre part, les mesures de modification de la structure pédagogique générale pour la rentrée scolaire 2013-2014 (II).

I. Mesures complémentaires de rentrée 2012-2013

Il convient de procéder à la régularisation des ouvertures de sections suivantes :

I.1 Poursuite de la Rénovation de la Voie Professionnelle dans le secteur tertiaire : ouverture des bacs professionnels en trois ans « gestion-administration »

La Rénovation des formations du secteur tertiaire réalisée à la rentrée scolaire dernière parachève la mise en place de la Réforme engagée en 2009.

La création du nouveau bac professionnel en trois ans « gestion-administration », résulte de la **fusion des bacs professionnels existants jusqu'à présent dans les spécialités de la comptabilité et du secrétariat**. Il s'agit de rendre attractive une des filières les plus importantes du second cycle professionnel et d'offrir une formation qui vise une fonction plutôt qu'un métier, en réponse à la grande diversité des emplois occupés.

Les capacités d'accueil des classes de secondes professionnelles créées demeurent à l'identique de l'existant dans les établissements d'implantation des sections concernées :

- **lycée professionnel Finosello - Ajaccio** : 48 places
- **lycée professionnel Jean Nicoli - Bastia** : 72 places
- **lycée polyvalent Jean-Paul de Rocca Serra - Porto-Vecchio** : 30 places.

Au total, 150 places sont offertes dans l'académie, soit 21,21 % des bacs professionnels en trois ans.

I.2 Transformation des classes de découverte professionnelle - module 6 heures (DP6) en classes de troisième préparatoire aux formations professionnelles

A compter de la rentrée 2012, de nouvelles classes de troisième « prépa-pro » sont proposées aux élèves scolairement fragiles, prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelle, générale ou technologique.

Ces classes s'inscrivent dans la personnalisation des parcours et visent à permettre aux élèves concernés de mieux réussir leur dernière année de premier cycle tout en nourrissant un projet de formation par la découverte des métiers relevant de différents champs professionnels (6 heures) et de finaliser le choix de leur parcours de formation.

Cinq créations sont intervenues dans les collèges suivants :

- **Arthur Giovoni** - Ajaccio
- **Léon Boujot** - Porto-Vecchio
- **Saint-Joseph et Montesoro** - Bastia
- **Pascal Paoli** - Ile-Rousse
- **Lucciana**.

I.3 Transformation au lycée professionnel Finosello à Ajaccio d'une classe « bourrelet » de première professionnelle « service de proximité et vie locale » (SPVL) en une classe « bourrelet » de première professionnelle « accompagnement, soins et services aux personnes ».

La mise en place des classes dites « bourrelets » résulte de la coexistence temporaire des anciens cursus d'accès au bac professionnel en quatre ans (BEP + Bac pro en deux ans) et des nouveaux cursus du bac professionnel en trois ans.

Ces classes accueillent un sureffectif transitoire qualifié bourrelet qui est fixé cette année, en classe de première professionnelle s'agissant du secteur sanitaire et social, dont la rénovation est intervenue à la rentrée 2011.

Il avait été prévu que les élèves de l'établissement sortants du BEP « carrières sanitaires et sociales » puissent poursuivre leur scolarité en bac professionnel SPVL avec la mise en place d'une classe de première bourrelet dans cette spécialité.

Avec l'ouverture récente du nouveau bac professionnel en trois ans « accompagnement, soins et services aux personnes », les élèves de BEP souhaitent poursuivre dans cette spécialité qui s'avère mieux adaptée à leur cursus initial.

I.4 Transformation de la section sportive scolaire « judo » implantée au collège Arthur Giovoni à Ajaccio en une section sportive scolaire « gymnastique », en cinquième, quatrième et troisième.

II. Mesures de modification de la structure pédagogique générale pour la rentrée scolaire 2013-2014

II.1 Les suites de scolarité

Les montées pédagogiques des sections dont la création est intervenue lors des rentrées scolaires antérieures figurent nécessairement à la structure pédagogique générale car elles peuvent avoir un coût en heures d'enseignement ou en investissement. Sont également incluses les montées pédagogiques des sections dont la création fait l'objet d'une régularisation au titre de la rentrée scolaire 2012-2013 (cf. paragraphe I).

*** En collège**

- **Collège de Biguglia** : classe de cinquième bilingue langue corse
- **Collège de Luri** : classe de quatrième bilingue langue corse
- **Collège Pascal Paoli - Calvi** : classe de cinquième bilingue langue corse complétée par la possibilité d'un parcours langues romanes
- **Collège de Montesoro - Bastia** : classe de quatrième bilingue langue corse
- **Collège des Padule - Ajaccio** : classe de troisième bilingue langue corse
- **Collège Clémenceau - Sartène** : section méditerranéenne bilingue en troisième.

*** En lycée, lycée polyvalent et lycée professionnel**

. Lycée Giocante de Casabianca - Bastia :

- . Option facultative musique en classe de terminale
- . Section européenne italien-corse en classe de première.

. Lycée Jean-Paul de Rocca Serra - Porto-Vecchio :

- . Section européenne anglais en classe de première
- . Classe de première professionnelle du bac professionnel en trois ans gestion-administration
- . Classe de terminale professionnelle du bac professionnel en trois ans « accompagnement, soins et services aux personnes, option « services en structures »

. Lycée professionnel du Finosello - Ajaccio :

- . Classe de première professionnelle du bac professionnel en trois ans gestion-administration
- . Classes de terminales professionnelles des bacs professionnels en trois ans :
 - Cuisine
 - Commercialisation et services en restauration
 - Accompagnement, soins et services aux personnes option « services en structures »
 - Service de proximité et vie locale.

. Lycée professionnel Fred Scamaroni - Bastia :

- . Classes de terminales professionnelles des bacs professionnels en trois ans :
 - Cuisine
 - Commercialisation et services en restauration
 - Accompagnement, soins et services aux personnes, deux options : « services en structures » et « à domicile ».

. Lycée professionnel Jean Nicoli - Bastia :

- . Classe de première professionnelle du bac professionnel en trois ans « gestion-administration »

. Lycée de Balagne (SEP) Ile-Rousse :

- Classes de terminale professionnelle des bacs professionnels en trois ans :
 - Cuisine
 - Commercialisation et services en restauration

. Lycée Clémenceau (SEP) Sartène :

- . Classe de première année du CAP « employé de commerce multi spécialités »

. Classe de deuxième année du CAP « employé de vente spécialisée », option A produits alimentaires (cf. ouverture alternative des deux CAP).

. Lycée de la Plaine Orientale (SEP) Prunelli di Fiumorbu

. Classe de première année du CAP « employé de vente spécialisée, option B produits d'équipements courants

. Classe de deuxième année du CAP « employé de vente spécialisée, option A : produits alimentaires (cf. ouverture alternative des deux options du CAP).

. Lycée agricole de Borgo-Marana :

. Ouverture du niveau terminale de la section SAPAT (service aux personnes et aux territoires) à l'intérieur de la classe de terminale du bac professionnel en trois ans, double option : SAPAT et CGEA (conduite et gestion de l'exploitation agricole).

. Lycée agricole « U Rizzanese » - Sartène :

. Classe de terminale professionnelle du bac professionnel en trois ans « gestion des entreprises équestres ».

II.2 Les opérations nouvelles

Elles contribuent à la diversification de l'offre de formation en collège.

*** Promotion de la langue et de la culture corses et développement du bilinguisme :**

- **Ouverture d'une classe de sixième bilingue langue corse au collège de Saint-Florent**, en continuité du cursus bilingue des écoles de Santo Pietro di Tenda et d'Oletta.

- **Ouverture d'une classe de sixième bilangue anglais-italien (langues vivantes I) associant une sixième bilingue langue corse au collège de la Casinca**, par transformation de la section méditerranéenne existante dont le recrutement est insuffisant.

*** Développement du sport scolaire :**

Deux nouvelles sections sportives scolaires sont créées, en cinquième, en quatrième et troisième :

- . « Handball » au collège Clémenceau de Sartène
- . « Judo » au collège de Luri.

Les conditions d'ouverture de ces deux sections sont conformes aux exigences du cahier des charges national défini par la circulaire 2011-099 du ministère de l'Education Nationale du 29 septembre 2011.

*** Découverte professionnelle en classe de troisième**

Les nouvelles **classes de troisièmes préparatoires aux formations professionnelles** sont désormais substituées aux anciennes classes de troisièmes de découverte professionnelle - module 6 heures (DP6) (cf. paragraphe I) ; ces classes constituent également une réponse à la fermeture définitive des classes de

troisième d'insertion qui avaient également vocation à accueillir des publics scolairement fragiles dans plusieurs établissements.

Pour la rentrée prochaine, toutes les conditions sont réunies pour la **création d'une classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles au collège des Padule à Ajaccio.**

Attentive au développement de ces classes, la Collectivité Territoriale de Corse étudie avec le Rectorat la possibilité de nouvelles créations notamment dans les établissements ou étaient implantées, avant leur disparition, des classes de troisième d'insertion : collèges du Fiumorbu et de Calvi en Haute-Corse et collèges de Propriano et Baléone en Corse-du-Sud.

Des mesures complémentaires pourront donc vous être proposées au titre de la rentrée 2013-2014, s'agissant notamment de l'adaptation de l'offre de formation en lycée professionnel qui doit faire l'objet de réunions thématiques au cours des prochains mois.

Il convient de préciser que les mesures votées ne deviendront définitives qu'après la signature de conventions portant sur les moyens d'enseignement attribués par l'Etat à l'Académie de Corse et leurs modalités d'utilisation.

En conséquence, **je vous demande de me donner mandat pour conclure ces conventions avec M. le Préfet de Corse.**

Au préalable, une réunion de concertation doit se tenir au Ministère de l'Education Nationale pour l'attribution des moyens d'enseignement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.